

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-0062/PR/MFP Affectant au Ministère de la Santé publique une parcelle de terrain sise aux Lotissements de GA-BODE II.

n° 88-0062/PR/MFP

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
14 janvier 1988

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1988

Date du numéro
15 janvier 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 Juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 Juin 1977

VU le décret no 82-041/PR en date du 5 Juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR la rapport du ministre des Finances et de l'Économie Nationale

LE Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 5 janvier 1988.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de la Santé publique une parcelle de terrain d'une superficie de 8400 mètres carrés sise à Djibouti au Lotissement GABODE II.

Article 2

Cette parcelle de terrain non bâtie est destinée à la Construction des logements pour l'assistance Technique Italienne dans le domaines de la Santé.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Chef du Service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain susvisée au Ministère de la Santé Publique.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.